

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 28 avril 2017 portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure**

NOR : INTK1712974A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La médaille de la sécurité intérieure, échelon or, est décernée à M. Raphaël BALTRES, capitaine de police, à titre posthume.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 avril 2017.

*Le ministre de l'intérieur,*  
MATTHIAS FEKL